



## **AFRIQUE/EGYPTE - Nouvelles normes pour l'élection du Patriarche copte orthodoxe à l'examen des autorités civiles**

Le Caire (Agence Fides) – Le Synode des Evêques coptes orthodoxes a approuvé le nouveau règlement portant sur l'élection du Patriarche qui doit être soumis à la ratification de la Présidence de la République arabe d'Egypte. C'est ce que confirme à l'Agence Fides l'Evêque de Minya des coptes catholiques, S.Exc. Mgr Boutros Fahim Awad Hanna. « Les Evêques coptes orthodoxes réunis du 17 au 19 février sous la présidence du Patriarche Tawadros II – explique l'Evêque de Minya – ont approuvé le nouveau règlement portant sur l'élection du Chef de l'Eglise copte orthodoxe. Le texte n'a pas encore été rendu public mais on sait qu'ont été revus ou éliminés les articles ne correspondant plus à l'état actuel de l'Eglise copte orthodoxe. Entre autres choses, seront cooptés au sein du corps électoral des représentants des communautés coptes orthodoxes de la diaspora, qui comptent désormais plus de 2 millions de fidèles ».

Après l'approbation de la part du Synode, le nouveau règlement attend maintenant la ratification du Président de la République. « L'élection du Patriarche – explique à Fides Mgr Hanna – rentre dans le droit communautaire des coptes orthodoxes, reconnu par la Constitution, droit qui garantit aux chrétiens le droit d'élire les chefs de leurs communautés ecclésiales respectives. Il s'agit donc d'une procédure garantie par la loi civile et il est donc nécessaire que le règlement obtienne le placet de confirmation des bureaux de la présidence de la république ».

(GV) (Agence Fides 25/02/2014)